1	2	3

1
2
3

1	2	3
4	5	6

LA BONNE MAITRESSE

OU

Conseils pédagogiques

À L'USAGE DES INSTITUTRICES
DE NOS ÉCOLES RURALES

PAR

L'ABBÉ J.-OVIDE CLICHE

Gradué de l'École Normale Laval,

Vicaire a Ste-Perpétue de L'Islet

"*Rendre le peuple meilleur
et plus instruit*".



Québec
Imp. Dussault & Proulx, *Enr.*,
1915



Respectueusement dédié à Son Éminence le Cardinal L.-N. Bégin en l'honneur du grand intérêt qu'il a toujours porté à la cause de l'enseignement.



LA BONNE MAITRESSE

OU

Conseils pédagogiques

À L'USAGE DES INSTITUTRICES
DE NOS ÉCOLES RURALES

PAR

L'ABBÉ J.-OVIDE CLICHE
GRADUÉ DE L'ÉCOLE NORMALE LAVAL,
VICAIRE A STE-PERPÉTUE DE L'ISLET

"Rendre le peuple meilleur et plus instruit".



Québec
Imp. DUSSAULT & PROULX, *Enr.*,
1915.

Cher monsieur Cliche,

Votre opuscule est sorti triomphant des mains du Censeur.

Vous pourrez donc inscrire, au bon endroit, les garanties suivantes:

Nihil obstat
L. Lindsay, pter,
Censor Deputatus.

Imprimatur
8 dec. 1915,
† P. E. Roy, Archiepus Seleuciencis,
Adm.

QUELQUES APPROBATIONS

La bonne Maîtresse rendra certainement service à nos institutrices et mérite encouragement. Pour ma part, j'en retiens 18 exemplaires.

A. LAFRANCE, curé.

St-Cœur-de-Jésus, Beauce.

La bonne Maîtresse est une série d'excellents conseils donnés à nos institutrices, d'une façon à frapper leur attention et à porter des fruits salutaires.

Le journal "L'ÉCLAIREUR".

Ce travail est d'une importance capitale pour toute institutrice. Ce petit traité a le mérite d'être clair, simple et précis.

Sr ST-ARSÈNE, Sup.,
Couv. de Jésus-Marie,
Beauceville.

Mes remerciements pour l'utile brochure que vous m'envoyez. J'en dis un mot dans *L'Enseignement primaire*.

C.-J. MAGNAN,
Inspecteur général des écoles.

PREFACE

Mesdemoiselles,

J'ai cru rendre service à la classe enseignante en publiant ce petit manuel qui rendra, j'en ai l'espérance, de grands bienfaits, dans nos écoles de campagne.

La pédagogie, c'est-à-dire l'art d'enseigner, c'est ce qui manque encore le plus chez plusieurs de nos éducatrices et c'est ce qui est le plus nécessaire. Qu'il suffise, pour vous convaincre, de citer ce passage d'une conférence donnée le 28 janvier 1912 par M. C.-J. Magnan:

"Compter uniquement sur l'expérience qui ne s'acquiert qu'avec les années sans étudier la science pédagogique, c'est exposer les enfants à souffrir de l'inexpérience de la maîtresse.—Le nombre des élèves qui ont subi d'irréparables dommages dans les écoles mal dirigées est plus considérable qu'on ne le croit, car il en est de l'esprit comme du corps: La nourriture n'est profitable que si elle est bien préparée pour celui qui la reçoit."

Peut-être me dira-t-on qu'il existe déjà de bons livres pédagogiques! Oui, mais ils embrassent plutôt une vue générale tandis que celui-ci est plutôt un résumé succint visant un but plus parti-

culier: celui de venir en aide aux institutrices de nos écoles de campagne.

J'espère donc voir ce petit opuscule (avec l'agrément du Conseil de l'Instruction publique) dans chaque bibliothèque de nos écoles rurales et que l'institutrice se donnera la peine de le lire et le relire souvent afin de remplir son rôle avec toute la dignité et la compétence possible, pour le plus grand bien des enfants, l'avenir de notre chère Province.

1er octobre, 1915. J.-O. C., ptre.

I

Importance de l'Enseignement

L'enseignement est une des plus belles vocations et des plus fructueuses pour celui qui s'y donne de toute son âme.

L'enfant ressemble un peu à une jeune plante qu'il faut planter, arroser, sarcler et surveiller sans cesse, si on veut qu'elle porte de bons fruits.

Les parents n'ayant ni le temps, ni souvent l'instruction suffisante pour s'occuper d'enseignement, confient leurs enfants à des maîtresses capables de continuer et de perfectionner ce qu'ils savent déjà. Vous voyez, Mesdemoiselles, le travail important que vous avez à faire! Les enfants c'est l'avenir et ils seront ce que vous les ferez.

Voulez-vous que la génération qui grandit et les générations futures fassent des citoyens instruits, honnêtes, intègres, religieux, polis, comprenant leur rôle, aimant leur langue, sachant garder et augmenter leur foi, sachez comprendre votre devoir et être à la hauteur de la tâche qui vous est confiée.

Aujourd'hui, même dans cette province de Québec, l'ennemi s'attache à détruire ce que nos ancêtres ont si glorieusement établi et conservé: je veux parler de la langue et de la foi, ces deux piliers qui sont la sauvegarde de notre nationalité.

Pour cela il s'attaque d'abord aux écoles, à l'enseignement catholique, sachant bien que ce serait sa plus grande victoire que d'en *"neutraliser"* toutes les matières.

Aurez-vous assez de courage et de patriotisme pour mettre toute votre intelligence et votre énergie à la défense de la bonne cause ?

L'enseignement catholique, et bien organisé, c'est notre vie, c'est notre avenir, c'est notre espérance, c'est le succès dans la lutte, c'est un rocher inébranlable contre la vague des sectes impies.

Mesdemoiselles, du courage et de bonnes résolutions. Hélas, c'est ce qui manque souvent chez vous. Combien d'institutrices pèchent gravement contre leurs devoirs en enseignant avec nonchalance, avec dégoût; qui tuent le temps, qui ne préparent pas leurs classes, qui enseignent, non pas par dévouement, mais pour gagner quelques piastres; qui, au lieu de faire de l'enseignement une carrière, n'en font qu'une attente pour le mariage!

N'avez-vous jamais pensé que votre vocation est sublime, qu'elle s'allie beaucoup à celle du prêtre à qui Notre-Seigneur disait: Allez, enseignez toutes les nations, etc., etc....

Mais si vous manquiez à votre mission, comme le dit si bien M. C.-J. Magnan, quelque part: "il n'y aurait pas de carrière plus malheureuse que la vôtre; il n'y aurait pas de jugement dont la sévérité fut comparable aux condamnations dont

votre incapacité ou votre infidèlité serait flétrie par ces générations qui se succèderaient avec des colères toujours plus vives".

Résolution pratique

Je ferai tout mon possible aujourd'hui, cette semaine, pendant toute l'année pour accomplir mon devoir avec dévouement.

II

Qualités requises pour bien enseigner

Mesdemoiselles, pour enseigner il faut des qualités, des aptitudes, autrement ce serait une carrière très dangereuse, plutôt funeste, pour les enfants qui seraient sous votre garde.

Il faut d'abord une science suffisante et reconnue par un bon diplôme. Vous connaissez, sans doute, l'axiôme philosophique: "personne donne ce qu'il n'a pas". Comment pouvez-vous enseigner aux enfants des connaissances que vous ne possèdez pas vous-même? Vous ressembleriez à de faux navigateurs qui partiraient pour des régions lointaines à travers une mer semée d'écueils sans connaître la route à suivre!

Il faut aussi bien d'autres qualités que vous pourrez acquérir avec une bonne volonté et des

efforts constants, car il faut se convaincre qu'on peut devenir un bon maître. Rappelez-vous qu'il en est de la vocation d'institutrice comme de celle de l'orateur: "On naît poète, on devient orateur!"

Parmi les qualités à posséder pour bien enseigner qu'il me suffise de vous citer les suivantes:

1° La science suffisante.
2° L'autorité, la dignité.
3° Le zèle et la ponctualité.
4° La préparation des classes.
5° La justice.
6° La piété.
7° La douceur.
8° La patience.
9° L'étude des caractères.
10° Aimer tous les élèves également.
11° Savoir surveiller.
12° Savoir enseigner: Pour bien enseigner il faut surtout connaître la science pédagogique.

Vous avez, Mesdemoiselles, à l'école, le volume de pédagogie de "Mgr Rouleau, Magnan et Ahern" traitant cette science avec compétence. Veuillez le consulter souvent; vous y trouverez ce qui sera nécessaire pour faire avancer plus rapidement vos élèves.

Je vous conseillerais de lire attentivement les pages 1 à 9 traitant des méthodes, des modes, des procédés, des principes: c'est une mine d'or dont vous bénéficierez beaucoup.

L'institutrice qui ne donne pas un bon enseignement pèche presque toujours contre les méthodes à prendre en allant trop de l'abstrait au concret, de la règle à l'exemple; soit contre les modes en ne sachant pas grouper ses élèves; soit contre les procédés en employant aucun moyen de se faire comprendre plus aisément; soit contre les principes en ne les observant pas. Rappelez-vous ces deux principes:

Dans l'enseignement, autant qu'il est possible, on doit toujours procéder du concret à l'abstrait, du connu à l'inconnu, du particulier au général.

Il faut aussi vous rappeler qu'une bonne institutrice doit être claire dans son enseignement. Embrouiller les élèves c'est se perdre à tout jamais! Que les leçons et les devoirs qu'elle donne à faire ou à apprendre soient courts, mais bien faits.

Résolution

Je lirai ce chapitre souvent pendant l'année.

III

Matières importantes et quelques conseils pour bien les enseigner

—

Catéchisme

A l'École, le catéchisme doit toujours venir en premier lieu, tenir la première place. L'institutrice doit s'appliquer à être fidèle et stricte pour ce qui regarde l'enseignement religieux. Rappelez-vous que le catéchisme nous procure les moyens d'opérer notre salut éternel et que, sans sa parfaite compréhension, notre âme sera toujours languissante, débile et altérée, manquant de l'aliment qu'elle réclâme: la véritable dévotion.

1° L'Institutrice devra, autant que possible, faire apprendre le mot à mot.

2° Ne pas donner des leçons trop longues.

3° Appuyer davantage sur les réponses importantes.

4° L'enseigner avec clarté, esprit de foi, avec intérêt.

5° L'expliquer entièrement et le mieux possible.

Nous donnons ici tous les mots qui nécessitent une explication:

MOTS À EXPLIQUER

Créer,
Visible,
Invisible,
Parfait,
Unité,
Pur esprit,
Messager,
Innocent,
Obscurci,
Omission,
Mortel,
Capital,
Cabaret,
Vigilance,
Rédemption,
Opprobres,
Flagellé,
Infini,
Immortel,
Incarnation,
Don,
Surnaturel,
Passager,
Moyen,
Société,
Autorité,
Infaillibilité,
Indéfectibilité,
Catholique,
Espèce,
Captifs,
Indulgence,
Totale,
Partielle,
Rompre,
Transubtantiation,
Cène,
Sacrifice,
Alliance,
Dissous,
Prohibé,
Messe nuptiale,
Marie,
Violer,
Idôlatrie,
Sorcellerie,
Hérétique,
Infidèle,
Église triomphante,
Église militante,
Église souffrante,
Relique,
En vain,
Délibéré,
Téméraire,
Abstenir,
Œuvres serviles.
Supérieur,

Apostolique.
Romaine
Sensible,
Institué,
Sacrement des morts,
Sacrement des vivants,
Pompes,
Onction,
Prémunir,
Ruses,
Absolution,
Intérieur,
Universelle,
Souveraine,

Inférieur,
Impudique,
Autrui,
Usurier,
Quatre-temps,
Carême,
Vigile.
Jeune,
Dîme,
Avent,
Capitation,
Supplément,
Supplice,
Aveu.

6° L'Institutrice devra surtout apprendre à ses élèves à bien se confesser, à *communier souvent* avec ferveur et dévotion.

7° Elle enseignera aux jeunes enfants dignes et capables de communier les choses essentielles pour recevoir l'Eucharistie.

8° Elle préparera ses élèves avec soin à bien apprendre et surtout comprendre leur catéchisme, en vue de la communion solennelle.

9° A la visite du curé à l'école, elle lui indiquera les sujets paresseux ou négligents sur cette matière.

10° La maîtresse devra avoir en sa possession un bon livre d'explication du catéchisme: le "Code Catholique de l'abbé D. Gosselin" ou bien l'explication sommaire par l'abbé Lasfargues.

Résolution

Je m'appliquerai cette année à enseigner le catéchisme avec zèle et piété.

IV

Bienséance

Je considère que la matière la plus importante après la religion, c'est l'éducation, la politesse. On a beau être instruit, si on manque d'éducation, ce sera toujours une tache très visible qui empêchera d'être aimé et d'arriver à l'estime et à la considération de ses semblables.

Mesdemoiselles, prenez le temps d'éduquer vos élèves en les habituant à être propres, distingués, polis—apprenez-leur à soigner, sans orgueil, leurs cheveux, leur figure, leurs habits; à être délicats; à soigner leur voix, leurs gestes; à saluer leurs supérieurs; à bien manger.

Pour ne pas trop m'étendre sur ce sujet je vous conseillerai de vous servir comme manuel de politesse de celui de Mgr Rouleau, en sachant l'expliquer et cueillir ce qui sera utile aux enfants. Vous trouverez là ce qui suffit pour une matière aussi précieuse!

Réflexion

Il n'y a pas de succès, d'avenir pour les gens manquant d'éducation.

V

Langue Française

Je vous demanderai de lire attentivement l[es] pages 32 à 114 de la pédagogie (Rouleau, Magna[n] et Ahern) sur ce sujet.

Voici quelques conseils à mettre en pratique[:]

1° Enseigner à bien lire; c'est la clef de toute[s] les autres connaissances.

2° Faire apprendre la grammaire en suivan[t] la méthode inductive, c'est-à-dire aller de l'exem-ple à la règle, faire comprendre avant de faire apprendre.

3° Dictées seront courtes. Dans ces dictées, à la portée des élèves, se servir de bons auteurs, surtout des auteurs canadiens.

4° Avoir le tact de colorier l'enseignement de la langue d'un caractère religieux.

5° Apprenez à l'élève à parler correctement, distinctement; à bien prononcer.

6° Apprenez lui à rédiger une lettre; à faire une narration, description, en employant surtout la méthode dite de réflexion (Voir ped., Rouleau, etc., page 107).

7° Rappelez-vous que l'enseignement de la langue française est un devoir de patriotisme: C'est la sauvegarde, en ce pays, de notre foi et de notre nationalité.

8° Suivez mensuellement les conseils qui vous sont donnés dans *L'Enseignement Primaire.*

VI

Arithmétique

Son étude apprend à bien raisonner et forme le jugement.

Apprenez à vos élèves à connaître leurs chiffres, à bien les former.

N'allez pas trop vite en cette matière.

Adressez-vous surtout à la raison, peu à la mémoire.

Allez du concrêt à l'abstrait, c'est-à-dire du connu à l'inconnu autant que possible. Rendez cet enseignement attrayant; c'est la seule manière d'avoir de vrais succès.

Tenez surtout à ce que vos élèves sachent bien additionner, soustraire, multiplier et diviser; si vous ne commencez pas par une bâse solide, c'est l'écroulement et le découragement quand vous arriverez à enseigner les décimales, les fractions, etc., (voir page 117 et suiv. péd. Rouleau, Magnan et Ahern). Il y a là des pages admirables concernant cet enseignement.

VII

Histoire

L'histoire ne sera fructueuse pour vos él
que si vous savez la rendre intéressante pa
narration bien faite des faits les plus saillan
C'est tout un art que de savoir bien racont
Rappelez-vous que l'histoire doit instruire
former le cœur.

1° D'abord, l'enseignement de l'histoire do
être vivant.

2° S'il y a des tableaux d'histoire dans l'éco
mettez-les sous les yeux des élèves.

3° Faites parler l'élève dans la récitation e
lui demandant de résumer tel ou tel fait.

4° L'histoire la plus importante est l'histoire
sainte. Elle doit comme le catéchisme tenir à
l'école un rang supérieur, parcequ'elle lui est
intimement liée. Elle nous met en relation
constante avec Dieu et nos ancêtres dans la
foi. L'ignorer serait une grande erreur pour
celui qui veut être bon chrétien.

5° Quant à l'histoire du Canada on ne peut
l'ignorer sans être mauvais patriote. Ce serait
de vivre dans sa demeure comme étranger; ce
serait de se mal préparer à être de bons citoyens,
de bons Canadiens.

Enseignez là par des récits simples, tableaux,
images, descriptions intéressantes et cela dans
un language familier. (Voir page 222, ped.
Rouleau, Magnan et Ahern).

VIII

Géographie

Dans l'enseignement de cette matière, procédez d'abord, par des choses simples: exemple: la terre est ronde; il y a plus d'eau que de terre; la terre tourne.

Ayez un globe terrestre. Commencez à enseigner les positions en commençant par les endroits les plus familiers: le village, l'école, le comté, la province, le pays. Laissez le livre ou manuel de côté en commençant. Plus tard habituez les élèves à dessiner des cartes des régions les plus familières. En général n'allez pas trop vite et suivez surtout la méthode analytique. Sachez rendre cet enseignement intéressant et faites surtout parler l'élève.

IX

Écriture

1° Apprenez aux enfants à bien tenir leur plume.

2° A prendre une position régulière et hygiénique.

3° L'enfant doit apprendre à écrire aussitôt que possible.

4° Pour les commençants, l'institutrice t
les modèles sur le tableau noir et surveille l'
tation par ses élèves.

5° Surveillez la propreté, la régularité d
l'écriture.

6° Lisez souvent ce qui concerne l'écriture d
la pédagogie: Rouleau, Magnan et Ahern, pa
61 et suivantes. Cette pédagogie se trouve
du moins devrait se trouver dans toutes les éco
sous la juridiction des commissaires.

X

Agriculture

Trouvez le temps nécessaire pour dire un mot de temps à autre à vos élèves sur l'agriculture.

La désertion des champs, vous le savez c'est un fléau, une plaie qu'il faut guérir et dans ce travail vous pouvez nous aider beaucoup.

Notre population ne restera bonne religieusement et civilement que si elle reste en majeure partie attachée à la terre, au sol que nous ont conquis les ancêtres au prix de leurs travaux et de leur sang. "Soyez patriotes". Enseignez la noblesse de l'agriculture, les avantages qu'elle donne; le bonheur de vivre heureux, content, en plein air, libre, au milieu des œuvres de Dieu.

Procurez-vous un manuel d'agriculture et expliquez à vos élèves les meilleures manières de bien cultiver le sol. L'idéal serait que chaque école eût un petit "jardin scolaire" ou le titulaire pourrait enseigner et surveiller ses élèves à bien semer, sarcler et cultiver. Ces jardins, grâce au zèle du gouvernement, de MM. O.-E. Dallaire et J.-Chs Magnan ont déjà donné de magnifiques résultats.

Espérons que nos municipalités scolaires et messieurs les curés en encouragerons l'établissement dans leur paroisse respective.

N. B.—Donnez souvent à vos élèves des dictées simples et faciles sur des sujets agricoles.

XI

Économie

Mesdemoiselles, rien n'est plus important que la pratique de l'économie: Des sommes fabuleuses se dépensent annuellement et follement dans des dépenses inutiles et dangereuses: boissons, luxe, cigarettes, etc.

Il est de votre devoir d'enseigner à vos élèves la pratique de l'économie; savoir "ménager" tout en prévenant l'avarice!

Demandez l'établissement d'une caisse scolaire dans votre école. C'est une petite caisse ins-

tallée dans l'école pour les enfants de l'arrondiss-
ment.

Son but est de recueillir les sous des enfants de former ceux-ci à l'épargne. Ces caisses on déjà donné des résultats surprenants. A Lévis e trois ans les élèves des écoles ont économisé plu de $4,600.00.

Demandez à votre curé de vouloir bien s'y intéresser.

XII

Enseignement Antialcoolique

Ah! tenez y beaucoup—un travail général et consolant se fait par toute la province et le Canada pour enrayer ce fléau. Il serait déplorable que vous, qui avez à former la jeunesse, restiez étrangères à cet enseignement.

Travaillez de concert avec nos grands apôtres de la tempérance pour rendre le peuple sobre en enseignant à vos élèves les ravages, les désastres de l'intempérance chez l'individu, dans la famille et la société.

Lisez les conseils, les narrations de *L'Enseignement Primaire* à ce sujet.

Procurez-vous un bon livre traitant cette matière et expliquez-le à vos élèves.

Dites leur souvent que les liqueurs enivrantes ruinent la santé en brûlant les organes essen-

tielles à la vie; qu'elles rendent l'homme plus bête que l'animal; qu'elles le conduisent à la folie et à la mort éternelle.

N. B.—A vous procurer: "Petit Manuel Anti-alcoolique" dédié à la jeunesse par le chanoine Sylvain.

XIII

De la Tenue de l'École

Veillez à ce que votre école soit toujours propre; qu'elle soit bien éclairée; qu'elle soit bien ventilée. Que les élèves soient bien groupés.

Sachez y mettre une note de gaieté en disposant tout avec ordre.

Veillez à ce que les élèves ne détériorent ni ne salissent les bancs, pupitres, etc.

XIV

De la Discipline à l'École

1° La discipline est nécessaire.

2° Ne laissez rien de coupable sans correction.

3° Ayez des "yeux" pour voir et des "oreilles" pour tout entendre!

4° Trop de sévérité nuit.

5° Tenez à l'obéissance, sans elle vos ef
seront vains.

6° En corrigeant les élèves évitez d'agir
humeur, caprices ou emportement.

7° Ne soyez partiale pour personne.

8° N'infligez des punitions que pour des fau
certaines.

9° En infligeant une peine, tenez à ce qu'elle s
accomplie.

10° Quelles punitions ?

Réprimandes, avertissements, isolement d
autres élèves. La retenue avec tâche. Per
des points.

Mauvaises notes; avis aux parents.

Renvoi provisoire ou définitif, etc.

11° Les punitions corporelles sont défendue
ordinairement.

12° Si vous avez des difficultés avec les parent
au sujet de leurs enfants, tâchez d'avoir assez du
tact pour vous debrouiller sans conflit ou sans
haine.

XV

Devoirs de l'Institutrice

(a)—*Avant la classe*

1° Votre école est-elle bien chauffée et ventilée ?
2° Votre classe est-elle bien préparée ?
3° Vos devoirs sont-ils corrigés.
4° Êtes-vous toujours à votre poste, à l'heure de l'ouverture ?

(b)—*Pendant la Classe*

1° Donnez-vous tous vos efforts pour bien enseigner ?
2° Prenez-vous les meilleures méthodes ?
3° Enseignez-vous avec clarté ?
4° Faites vous prier vos élèves à l'entrée et à la sortie de l'école ?
5° Suivez-vous le programme d'enseignement ?
6° Suivez-vous les conseils de votre inspecteur d'écoles ?
7° Vos élèves font-ils des progrès ?

(c)—*Après la Classe*

1° Ouvrez-vous les fenêtres ?
2° Balayez-vous le plancher ?
3° Étudiez-vous le soir pour préparer votre tâche du lendemain, ou bien si vous pensez plutôt à aller perdre votre temps dans des veillées dangereuses, ou frivoles ?

XVI

De la Surveillance morale des élèves

1° Veillez sans cesse à ce que lesélèves se tiennent toujours occupés; qu'ils gardent leurs mains sur les pupîtres ou qu'ils aient les bras croisés.

2° Groupez les filles d'un côté et les garçons de l'autre.

3° Dans les récréations, les petits garçons doivent jouer d'un côté de l'école, les filles de l'autre.

4° Pendant ces récréations, la maîtresse doit surveiller.

5° N'en laissez pas aller plusieurs à la fois aux lieux d'aisances à moins de graves nécessités.

6° Voyez à ce que vos élèves soient habillés décemment.

7° Mettez toute naïveté de côté et sachez surveiller fidèlement et sans que les élèves ne se doutent de rien.

8° L'institutrice pèche gravement contre son devoir en manquant volontairement à la surveillance.

Réflexion: Les enfants sont à l'école non pour se pervertir mais pour devenir meilleurs!

—

XVII

Ce que l'Institutrice doit Lire

1° L'Enseignement Primaire.
2° La pédagogie (Rouleau, Magnan, Ahern).
3° La bonne maîtresse.
4° L'Action Catholique.
5° Le Code scolaire.
6° De bonnes revues.

A noter: Bannir de sa vie les romans frivoles ou dangereux.

XVIII

Ce qu'on reproche souvent aux Institutrices

Il y a un bon nombre d'Institutrices dévouées et compétentes mais il faut dire qu'il y en a encore plusieurs qui ne comprennent pas leurs devoirs.

1° On reproche à plusieurs le manque de science.

2° Pas assez de clarté dans leur enseignement.

3° Ou bien elles donnent des leçons trop longues.

4° Négligence dans la surveillance.

5° Sévérité exagérée ou bien défaut d'autorité.

6° Aucun zèle pour suivre les progrès pédagogiques.

7° N'employant ou ne suivant pas les méthodes, les modes et les principes, etc., etc., les meilleurs pour l'avancement des élèves.

8° La maîtresse parle trop et ne fait pas assez parler l'élève.

XIX

Pensées Pédagogiques

L'institutrice n'oubliera jamais qu'elle doit marcher dans une entente parfaite avec les parents pour assurer la bonne éducation des enfants.

—

L'institutrice doit s'énoncer clairement et s'accommoder à la faiblesse de compréhension des enfants.

—

L'émulation sans jalousie, est un excellent moyen de promouvoir le progrès des élèves.

—

L'institutrice doit aimer tous les enfants également.

—

Ne proportionnez pas vos efforts à la modicité du traitement qu'on vous accorde!

—

Soyez attentives à corriger toutes les fautes de langage chez les enfants.

—

Préparez toujours et avec soin vos leçons du lendemain!

—

L'enseignement est un apostolat!

—

Une bonne institutrice doit avoir du bon sens, du tact de la force, et de la douceur!

—

Aimez les enfants et vous en ferez tout ce qu'il vous plaira.

—

Aimez-les religieusement!

—

Enseignez les sciences naturelles sous forme de leçons de choses.

—

Dans l'enseignement, les interrogations doivent être nettes et précises.

—

Habituez l'enfant à développer toute sa pensée.

—

Rester maître de soi est le meilleur moyen de devenir maître des autres.

—

Enseignez bien le catéchisme.

—

Développez le jugement des élèves.

—

Il faut que le maître "professe", c'est-à-dire instruise oralement les élèves.

—

Le livre ne sert que comme aide mémoire.

—

Préparez les enfants à être de bons citoyens, toujours fortement attachés au sol natal.

—

Devise des éducateurs:

. *"Rendre le peuple meilleur"*

XX

Quelques Lois Scolaires

1° Les institutrices doivent être payées tous les mois.

2° Les commissaires d'écoles peuvent faire la retenue pour le fonds de pension sur le traitement de leurs institutrices.

3° Les livres d'écoles doivent être approuvés par le Comité du Conseil de l'Instruction publique.

4° Doivent être LES MÊMES pour toutes les écoles d'une même municipalité.

5° Les institutrices doivent être diplômées.

Leur traitement est insaisissable.

Sont responsables des dommages causés par les élèves sous leur garde.

N'ont qu'un droit de punition *modéré*.

Leur engagement est fait pour une année scolaire.

Leur engagement est fait par écrit et en trois copies.

L'engagement d'une institutrice mineure est valable.

Les institutrices ne peuvent percevoir la rétribution mensuelle.

Les institutrices ne peuvent être tenues de balayer, laver, etc., leurs classes.

6° Les jours de congés sont les suivants:

Les dimanches, les fêtes d'obligations et les samedis.

Le 2 novembre.

Du 31 décembre au 6 janvier inclusivement.

Le mercredi des cendres.

Le jeudi saint et vendredi saint.

Les jours de congé donnés par les visiteurs qui ont ce droit reconnu par la loi scolaire.

Règlements concernant les Maisons d'Écoles

1. Autant que possible, les maisons d'école seront construites à trente pieds au moins du chemin public. R. C. C., art. 37.

2. Lorsque dans un arrondissement le nombre des enfants de 7 à 14 ans dépassera soixante et quinze, l'école comprendra au moins deux classes; trois classes lorsqu'il dépassera cent vingt-cinq, et au moins une classe additionnelle par cinquante enfants en plus. R. C. C., art. 41.

3. On calculera la grandeur de la salle de classe en raison de quinze pieds de superficie par élève et la hauteur du plancher au plafond devra être de dix pieds au moins, afin que chaque enfant ait un minimum de cent cinquante pieds cubes d'air. R. C. C., art. 38.

4. Il devra y avoir, en dehors des classes et pour chaque sexe, un vestiaire ou antichambre chauffé et bien aéré, muni de crochets pour suspendre les vêtements, et de planches ou de casiers pour y déposer les paniers des enfants qui apportent leur dîner à l'école. La porte extérieure ne devra jamais ouvrir directement dans la salle de classe. R. C. C., art. 39 et 40.

5. L'appareil de chauffage sera placé de manière à maintenir dans les salles une température uniforme de 65 degrés Fahrenheit, ce qui sera constaté par un thermomètre placé à un endroit convenable de la classe(1). R. C. C., art. 68.

6. Les fenêtres seront placées de chaque côté ou à la gauche seulement des élèves, mais jamais en face. La surface vitrée des fenêtres sera d'au moins un sixième de la surface du plancher de la classe. La partie supérieure de chaque châssis sera aussi rapprochée que possible du plafond, et la partie inférieure à quatre pieds au moins au-dessus du plancher. R. C. C., art. 42 et 43.

---

(1) Le thermomètre devra être placé à l'endroit le plus éloigné de l'appareil de chauffage.

7. Les fenêtres seront disposées de manière à pouvoir s'ouvrir facilement de bas en haut et de haut en bas. Lorsqu'il y aura des châssis doubles, ils devront être pourvus au haut et au bas, de deux vasista pour la ventilation. R. C. C. art. 44.

8. Le logement de l'institutrice sera, autant que possible, isolé des salles de classe. Lorsqu'il y aura impossibilité de le construire ainsi, s'il est au même étage que la salle de classe, il en sera séparé par un bon mur ou une cloison en colombage, et non par une cloison en bois, dans lequel une communication avec la classe pourra être pratiquée, au moyen de deux portes placées l'une sur l'autre, et qui devront être toujours fermées au temps des classes. R. C. C., art. 45.

9. Si le logement de l'institutrice est placé à l'étage supérieur ou dans les mansardes, l'escalier sera entièrement isolé de la classe et un bon plancher sourd sera placé entre la classe et le logement. R. C. C., art. 46.

10. Les maisons d'école seront construites et réparées d'après les plans et devis fournis ou approuvés par le surintendant, et ne pourront être ouvertes avant d'avoir été acceptées par l'inspecteur d'écoles qui devra être requis d'en faire l'examen par les commissaires ou les syndics d'écoles, selon le cas, lesquels devront payer les frais de voyage et autres déboursés du dit inspecteur, lequel devra, sans délai, faire rapport de son examen au surintendant. R. C. C., art. 47.

11. Les commissaires ou les syndics veilleront à ce que toutes leurs maisons d'école soient bien entretenues, qu'il ne manque pas de vitres aux fenêtres, que l'école soit pourvue de bon combustible, que les tables et les sièges soient appropriés à la taille des élèves, que les dépendances de l'école soient propres et en bon ordre, que les tableaux noirs soient noircis, de temps à autre, avec la composition spéciale que l'on emploie à cette fin, que les perrons, s'il y en a, soient en bon état; en un mot ils devront pourvoir à tout ce qui est nécessaire au bien-être des élèves et aux succès de leurs écoles. S'ils nomment un régisseur, ils verront à ce qu'il remplisse bien tous ses devoirs. R. C. C., art. 63.

12. Personne ne pourra se servir de la maison, du mobilier, des dépendances ou du terrain de l'école d'un arrondissement, pour des fins étrangères à la tenue de l'école, sans en avoir obtenu l'autorisation expresse des commissaires ou des syndics, selon le cas. Cette autorisation ne pourra être accordée qu'à condition que l'école sera nettoyée convenablement avant l'ouverture de la classe et que les dommages qui pourront être causés seront réparés aux frais de celui ou de ceux qui auront ainsi obtenu l'autorisation de s'en servir. R. C. C., art. 64.

13. Dans aucun cas les maisons d'école ne pourront être habitées par toute personne autre que les instituteurs ou les institutrices, à moins d'une

autorisation spéciale du surintendant. R. C. C., art. 65.

14. Les commissions scolaires doivent fournir le combustible nécessaire pour chauffer les salles de classe et les autres pièces de leurs maisons d'école à l'usage des élèves et des instituteurs ou institutrices. R. C. C., art. 70.

15. Le balayage à sec est interdit dans les écoles. R. C. C., art. 66.

16. Les planchers des salles declasse ou d'étude seront lavés une fois par mois. Les murs et les plafonds seront lavés au moins une fois par année, pendant les vacances d'été. Si les murs et les plafonds ont été blanchis ou peints à la détrempe, on peut remplacer le lavage par une désinfection au gaz formaldéhyde, en employant ce désinfectant dans des proportions prescrites par le conseil d'hygiène. R. C. C., art. 67.

18. L'emploi du papier à tapisser est interdit pour toutes les écoles. R. C. C., art. 41.

19. Les commissaires et les syndics d'écoles devront prendre des arrangements pour faire balayer les classes tous les jours, faire laver les planchers de l'école au moins une fois tous les mois et, pendant la saison froide, faire allumer le feu au moins une heure avant le temps fixé pour l'ouverture de l'école; mais les instituteurs ou institutrices ne pourront jamais être obligés de faire ces travaux, à moins d'une entente, à cet

effet, avec leur commission scolaire. R. C. C., art. 69.

Règlements concernant le Mobilier et les fournitures scolaires

1. Toutes les salles de classe seront suffisamment pourvues de pupitres et de sièges à dossiers qui devront être faits d'après les plans approuvés par le surintendant et acceptés par l'inspecteur d'écoles. R. C. C., art. 52.

2. Quand les tables devront être remplacées, elles le seront par des pupitres d'une ou de deux places qui seront pourvus de tablettes où les élèves pourront déposer leurs livres. R. C. C., art. 53.

3. Les sièges et les tables seront disposés de telle sorte que les élèves feront face au maître. R. C. C., art. 54.

4. La hauteur des sièges et des pupitres sera proportionnée à la taille des élèves. C'est-à-dire que la hauteur du siège devra être telle que les pieds de l'élève assis reposent sur le sol, et la hauteur du bord du pupitre devra être telle qu'elle ne dépasse pas la hauteur des coudes de l'élève assis. R. C. C., art. 55.

5. Les bancs et les pupitres seront fixés solidement sur le plancher et il y aura entre chaque rangée un passage d'au moins dix-huit pouces de largeur. En arrière et de chaque côté de la classe, il y aura un espace d'au moins trois pieds

entre l'estrade du maître et la première rangée de pupitres. R. C. C., art. 56.

6. La tribune du maître sera placée sur une estrade d'au moins six pouces de hauteur. Cette tribune ou table-bureau fermera à clef. R. C. C., art. 57.

7. Il y aura une armoire bibliothèque, fermant aussi à clef, pour y déposer les livres et les archives de l'école. R. C. C., art. 58.

8. Un tableau noir d'au moins trois pieds et demi de hauteur s'étendra sur toute la largeur de la classe, en arrière de la tribune du maître. La partie inférieure de ce tableau ne sera pas à plus de deux pieds et demi au-dessus du plancher ou de l'estrade; s'il est possible, il y aura un autre tableau noir sur chacun des murs latéraux. Le bas des tableaux sera pourvu d'une tablette pour y recevoir la craie et les brosses. R. C. C., art. 59.

9. Toute école sera pourvue d'un poêle (à moins que l'on ait un autre système de chauffage), d'une boîte à bois ou à charbon, d'une pelle et d'un tisonnier. R. C. C., art. 60.

10. Les autres objets qui constituent en outre le mobilier scolaire et qui doivent se trouver dans chaque classe sont:

Un crucifix ou au moins une croix et une image encadrée ou une statue de la sainte Vierge;

Une copie des règlements scolaires et du programme d'études adopté;

Un tableau détaillé de l'emploi du temps;

Un journal d'inscription et d'appel d'après la formule approuvée;

Une pendule;

Une cloche d'appel;

Un timbre ou un signal;

Un thermomètre;

De la craie et des brosses pour le tableau noir;

Une fontaine à robinets ou un sceau couvert et aussi au moins un gobelet;

Un balai. R. C. C., art. 61.

11. De plus, il doit y avoir dans chaque école:

Un registre pour les visiteurs;

Une série complète de cartes géographiques et les cartes spéciales de la Puissance du Canada et de la province de Québec, lesquelles doivent être approuvées;

Un panier à papier;

Un globe terrestre;

Un dictionnaire approuvé et un exemplaire de chacun des livres de classe approuvés, en usage dans la municipalité. R. C. C., art. 62.

—

TABLE DES MATIÈRES



